



NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN **2019-2020**



PLAN ÉTUDIANTS,
ACCOMPAGNER CHACUN
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr

Le calendrier 2020 en trois étapes

Novembre 2019 > Janvier 2020
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 2 Avril 2020
**Je formule mes vœux
& finalise mon dossier**

2

19 Mai > 17 Juillet 2020
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier 2020

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

SOMMAIRE

- ➔ **Etape 1** - novembre 2019 > janvier 2020 : Je m'informe et je découvre les formations

- ➔ **Etape 2** – 22 janvier > 2 avril 2020 : Je m'inscris, Je formule mes vœux et je finalise mon dossier.
 - 12 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.
 - 2 avril : dernier jour pour finaliser mon dossier et **confirmer** chacun de mes vœux

- ➔ **Etape 3** – 19 mai > 17 juillet 2020 : je reçois les réponses des formations – j'accepte une proposition d'admission et j'effectue mon inscription administrative dans l'établissement que j'ai choisi.
Fin de la phase principale : 17 juillet 2020.

- ➔ Fin juin > 12 septembre 2020 : Phase complémentaire

Etape 1 : Novembre 2019 > 22 janvier
2020 : Je m'informe et je découvre les formations.

Accompagnement des lycéens dans l'élaboration
de leur projet d'orientation vers le supérieur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



Début
nov.
2019

1

Début Novembre 2019 > Janvier 2020

Je m'informe & découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je consulte le site Terminales2019-2020.fr

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet.

- Je peux consulter sur Parcoursup.fr les formations qui étaient proposées l'an dernier en 2019, en particulier, leurs caractéristiques et les compétences et connaissances attendues par chaque formation.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup.fr 2020 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le **moteur de recherche des formations disponibles en 2020** (les enseignements proposés, les attendus, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels, les critères généraux d'examen des dossiers...).

 **Le moteur de recherche des formations :** il permet d'effectuer des recherches par mots clés ou par type de formation, de géolocaliser les établissements et de consulter des suggestions de formations similaires à celle recherchée... **En 2020, près de 600 nouvelles formations sont disponibles sur Parcoursup.**

Déc.

Janv.
2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

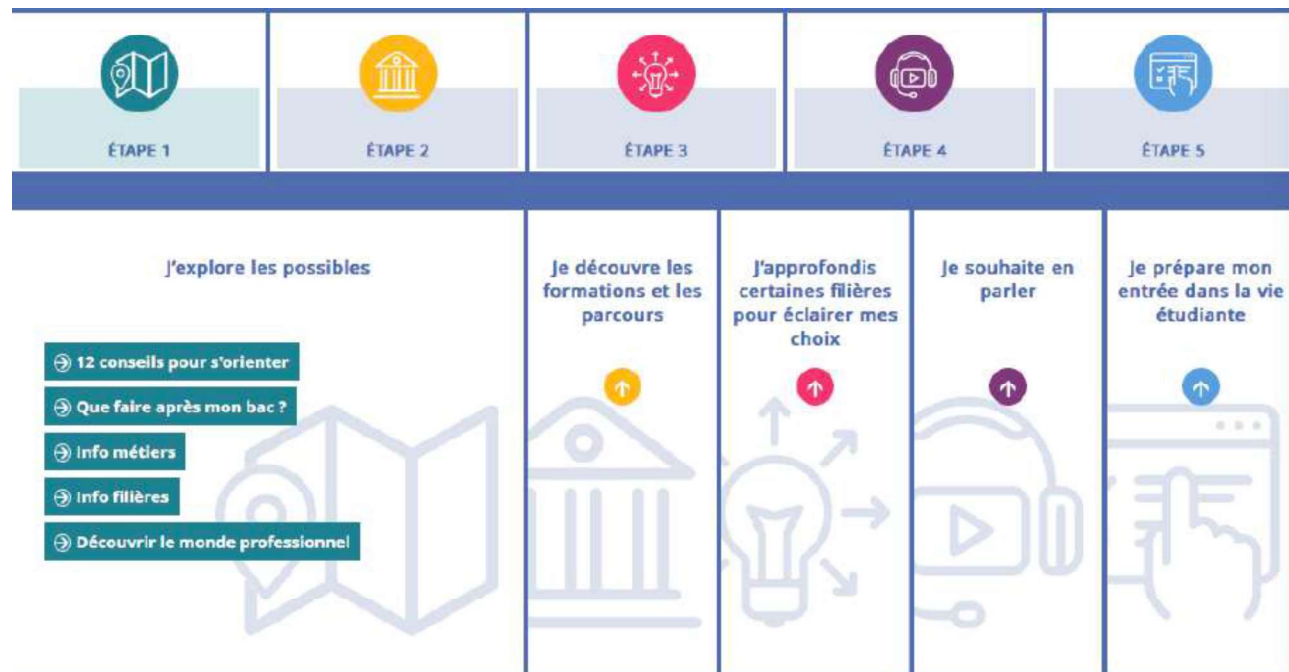
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

➔ www.terminales2019-2020.fr : un espace en ligne dédié

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, ...) et [les nouvelles voies d'accès aux études de santé](#) et [les modalités d'admission](#)
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants



ETAPE 2

INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020

Janv.
2020

2

22 Janvier > 2 Avril 2020

Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

Fév.

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur** et aux **salons d'orientation, pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.**

Si je suis lycéen, je participe à la **2^e semaine de l'orientation** dans mon lycée.

DU 22 JANVIER AU 12 MARS

- **Je m'inscris sur Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation :** jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).

Judi 12 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

JEUDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations **et pour confirmer chacun de mes vœux.**

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

Mars

AVRIL-MAI

Les formations que j'ai demandées examinent mon dossier à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elles ont indiqués dans leur fiche de présentation Parcoursup.

Avril



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Au lycée J. Mermoz il s'agit bien sûr des mois d'été durant lesquels l'établissement est fermé

AU LYCÉE J. MERMOZ, LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES 2019 SERONT SOLLICITÉES POUR PORTER LEUR AVIS

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur** et aux **salons d'orientation**, pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la **2^e semaine de l'orientation** dans mon lycée.

DU 22 JANVIER AU 12 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).

Jeudi 12 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

JEUDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux.

 **Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape**

PARCOURSUP.FR LA PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 20
décembre

➔ La plateforme : www.parcoursup.fr

- > 20 Décembre 2019 : ouverture du site d'information
- > 22 janvier 2020 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- > Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

- > en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

CONSOLIDER SON PROJET D' ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

dès le 20
décembre

→ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l' établissement d' enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Eléments pris en compte pour l' examen d' un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d' immersion**
- > Contact d' un responsable pédagogique

→ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d' insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2020
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d' admis en 2019
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d' insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

CONSOLIDER SON PROJET D' ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

dès le 20
décembre

➔ Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

> Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite

> Des attendus définis à l' échelle nationale par le ministère en charge de l' enseignement supérieur et auxquels peuvent s' ajouter des spécificités précisées par les établissements

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

CONSOLIDER SON PROJET D' ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

dès le 20
décembre

> Exemple d'attendus (2019) de réussite pour la CPGE ECE Option économique (extrait)

S'intéresser à l'économie, la sociologie et à l'histoire du monde contemporain.

Disposer d'un bon niveau de connaissances, en particulier en sciences économiques et sociales mais également en mathématiques et dans les disciplines des humanités : lettres, langues, philosophie, histoire-géographie. Ces niveaux peuvent être attestés par **les résultats obtenus en première, à l'épreuves anticipée de français** et au cours de l'année de terminale.

Posséder des aptitudes à un travail approfondi et des capacités d'organisation.

Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Montrer des qualités de réflexion, d'argumentation et de rédaction.

Être apte à mener des raisonnements rigoureux.

CONSOLIDER SON PROJET D' ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

dès le 20
décembre

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation... des données essentielles



- ➔ à discuter avec les professeurs principaux 2019
- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

➔ Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

➔ **L'INE** (identifiant national élève) : cas des lycées français à l'étranger : **l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier**

***Conseil** : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 12 mars

➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans Parcoursup.fr

Sur Parcoursup vous trouverez :

- Les formations sélectives : CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), STS (sections de technicien supérieur), IUT (institut universitaire de technologie), des écoles d'ingénieurs, de commerce et de management, IFSI (instituts de formation en soins infirmiers), EFTS (établissements de formation en travail social), les formations en apprentissage, etc. L'admission dans ces formations se fait sur dossier ou dans certains cas par concours ou entretien.
- Les formations non-sélectives : Licences, les parcours d'accès aux **études de santé** (PASS et licence avec option "accès santé"). Les candidats peuvent accéder à la licence de leur choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil.

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 12 mars

➔ Les nouvelles formations 2020

A partir de décembre 2019, retrouvez sur Parcoursup les formations des nouveaux établissements qui rejoignent la plateforme en 2020, notamment :

- l'Université Paris Dauphine ;
- les 10 Instituts d'Études Politiques (Sciences Po Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) ;
- les écoles de formations des métiers de la culture (architecture et paysage, patrimoines, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.) ;
- les écoles de commerce, recrutant sur concours indépendant ou via des banques de concours ;
- les instituts de formations aux professions paramédicales (audioprothésiste, ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicurie-podologie, psychomotricien) ;
- les écoles supérieures de cuisine ;
- de nouvelles formations en apprentissage, etc.

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 12 mars

Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démissionner de la procédure Parcoursup**

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 12 mars

➔ Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > les élèves peuvent formuler jusqu'à 10 vœux, **Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences,...) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**
- > **Des vœux souhaités et motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme. En quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux
- > Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive.

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 12 mars

Une rubrique «Activités et centres d'intérêts»

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 12 mars

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > vœu multiple : **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**
- > le vœu multiple compte pour un seul vœu
- > Exemples de vœux multiples :
 - regroupement de licences de Droit en Ile-de-France
 - regroupement de CPGE - ECE...

EXEMPLE D'UN VŒU MULTIPLE

Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) sont regroupées par voie à l'échelle nationale. Chaque établissement proposant une même voie correspond à un sous-vœu du vœu multiple.

La demande d'une CPGE d'un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu.



Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule **un vœu multiple** et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**. Par exemple s'il demande la CPGE E.C.E (Economique et commerciale voie économique), il peut le faire :

- auprès du lycée A à Paris sans internat
- auprès du lycée B à Paris sans internat
- auprès du lycée C à Marseille : a) avec internat et b) sans internat
- auprès du lycée D à Rouen là aussi a) avec internat et b) sans internat.

Toutes ces demandes comptent pour **1 vœu et 4 sous-vœux**.

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce (à ne pas confondre avec les CPGE)

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** : ces questionnaires sont mis à disposition des candidats pour les aider à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : ces questionnaires concernent les candidats qui souhaitent se porter candidats pour une Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques, que la licence fasse ou non partie d'un portail
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier. Les résultats au questionnaire ne sont pas communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat ; ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 2 avril (inclus)

- > **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2019-2020** : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles sur le site Terminales2019-2020 à partir du 22 janvier.
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2019-2020 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 2 avril inclus.

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

La rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties **qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :**

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au
2 Avril

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > confirmer leurs vœux

➔ Date limite de confirmation des vœux : 2 avril

- > si un vœu n'est pas confirmé avant la date limite, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 12 mars

L' EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :
12 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :
du 12 au 31 mars

➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> ~~2^{ème} conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2019)~~ ➔

Au lycée Mermoz, les équipes pédagogiques 2019 seront sollicitées pour porter un avis

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun
- pour chaque vœu saisi par l' élève sur Parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d' enseignement supérieur choisi par l' élève

➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur Parcoursup.fr

Elle comprend

- les notes de l' élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l' appréciation complémentaire du professeur principal
- l' avis du chef d' établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

L' EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D' ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

3 Avril –
Mai

➔ Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d' enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d' appréciation du professeur principal et avis du chef d' établissement)
- > le projet de formation motivé par l' élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et les études de santé

- la règle : un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université
- l'université peut lui proposer un parcours de formation personnalisé (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filères les plus demandées) :
 - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
 - l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence.

Cette disposition ne concerne pas les lycéens des lycées français à l'étranger

ACADEMIE DE RATTACHEMENT

- ➔ La Loi no 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, indique que **les élèves de nos établissements sont considérés comme les candidats résidants dans l'académie dans laquelle se situe la formation dans laquelle ils postulent :**
- ➔ Pour l'application du présent alinéa, sont assimilés à des candidats résidant dans l'académie où se situe la formation à laquelle ils présentent leur candidature:
- ➔ « Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France »
- ➔ « Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français dans un centre d'examen à l'étranger »
- ➔ **Ainsi un élève est toujours considéré comme étant de l'académie, y compris si ses vœux sont sur des académies différentes. Pour son vœu sur Lyon il sera considéré comme un élève lyonnais, pour son vœu sur Paris comme un parisien etc.**

CESURE : MODE D'EMPLOI

- ➔ **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
- > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
 - > **la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
 - > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
 - > dès que **le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission**, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
 - > la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

FOCUS SUR LES ATTENDUS ET CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX

Une transparence garantie tout au long de la procédure

Pour chaque formation :

➔ Affichage des **connaissances et compétences nécessaires à la réussite** : ces attendus sont définis à l'échelle nationale

➔ Affichage des **critères généraux d'examen des vœux** : ces informations permettent d'éclairer les lycéens sur les éléments de leur dossier qui seront pris en compte par les commissions d'examen des vœux pour formuler leurs réponses.

➔ Après la phase d'admission : chaque candidat peut demander à la formation sélective dans laquelle il n'a pas été admis **les motifs de la décision prise**

Etape 3 : 19 mai > 17 juillet 2020

- Phase principale : RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION

FIN JUIN 11 SEPTEMBRE OUVERTURE DE LA PHASE COMPLEMENTAIRE

Mai

3

19 Mai > 17 Juillet 2020

Je reçois les réponses des formations et je décide

Juin

Juillet

MARDI 19 MAI

Début de la phase d'admission principale.

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 19 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

MI-JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

FIN JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.

DU 29 JUIN AU 1^{er} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

DÉBUT JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

MERCREDI 15 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale.

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

* La réponse « **Oui-si** » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce parcours de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir de 19 mai

➔ Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions **INSCRIPTION AVANT LE 17 JUILLET**

> quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus

> interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat en France puis reprise

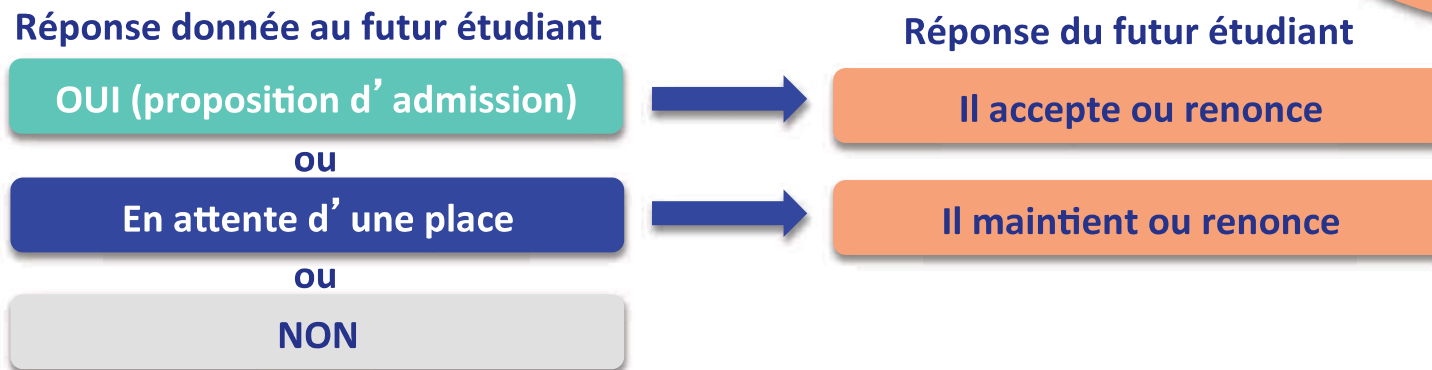
PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- ➔ Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- ➔ **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- ➔ **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- ➔ Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, dès lors que cette information est disponible et exploitable, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2019 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- ➔ les candidats devront **accepter avant le 17 juillet** une proposition d'admission reçue lors de la phase principale.

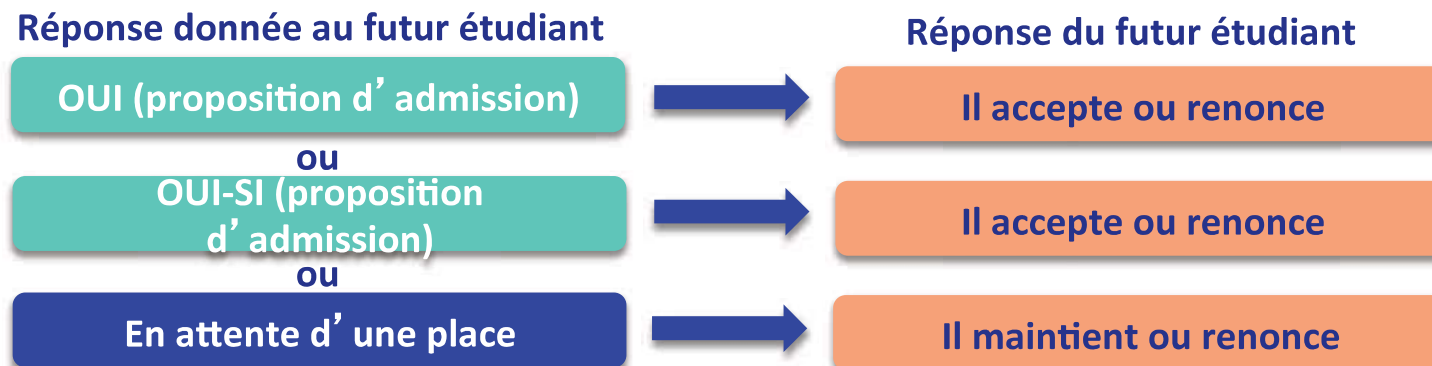
COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

→ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir de mi mai



→ Pour une formation non sélective (licence)



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

(1/3) Délais valides pour la procédure Parcoursup 2018-2019

➔ Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- **À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat. Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission et vœux en attente sont considérés comme abandonnés.

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

(2/3)

➔ Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite **maintenir** ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Une fois le vœu accepté définitivement, il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

➔ Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée définitivement.

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

(3/3)

➔ **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

➔ **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

- > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

→ Quand ?

A partir de fin juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

→ Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est **facultative**.

→ Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

Phase d'admission : les 3 points d'étape (1/2)

Dates correspondant à Parcoursup 2018-2019

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation, l'évolution de leur choix d'orientation et éventuellement de solliciter un accompagnement

➔ 2 points d'étape obligatoires pour confirmer ses choix :

> Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)

> Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier. **A noter** : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Les candidats doivent répondre dans un délai de 3 jours aux points d'étape. Si ce délai n'est pas respecté, leur(s) vœux en attente puis leur éventuelle proposition d'admission, sont considérés comme abandonnés.

Phase d'admission : les 3 points d'étape (2/2)

> **Un point d'étape final et obligatoire pour confirmer son choix d'inscription :**

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par ce point d'étape.

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission **après** le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

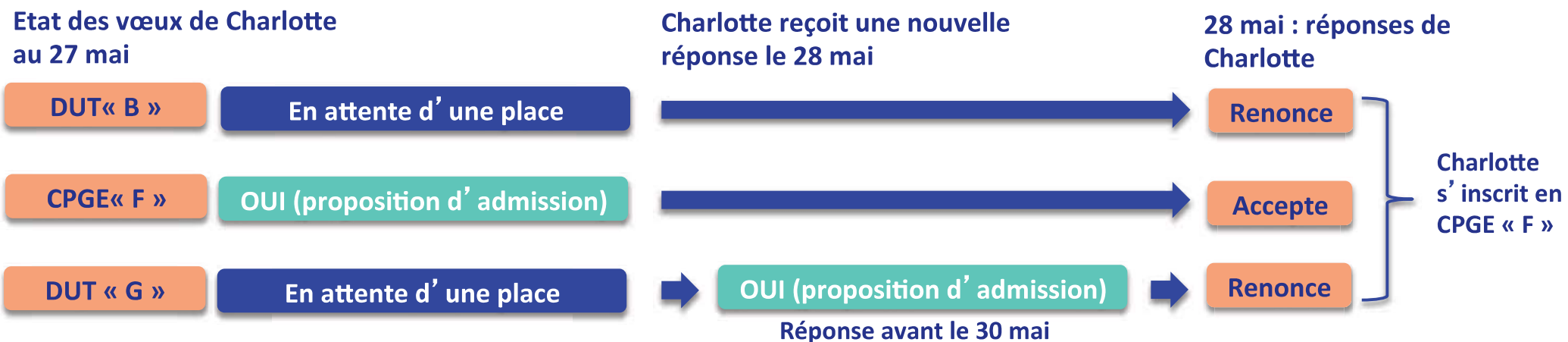
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

→ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Mi-mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au CPGE « F ».
- Elle renonce donc au DUT « G ».
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement en CPGE « F » (une fois les résultats du bac connus).

Fin juin > 11 septembre 2020

PHASE COMPLÉMENTAIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

FIN JUIN 11 SEPTEMBRE OUVERTURE DE LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

Août

Sept.

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

Dès le 19 mai

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...), **je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** (auprès du service orientation de mon établissement, si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) **ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**

De fin juin au 11 septembre

Je peux participer à la **phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles.** Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

Début juillet

Après les résultats du baccalauréat, **je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.** Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L' ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

➔ Phase complémentaire : une place garantie pour chacun

> Accompagnement des bacheliers qui n' ont obtenu aucune proposition d' admission

- après les résultats du bac, une **commission d' accès à l' enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales



LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre janvier
et mi-mai

➔ Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

➔ Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

DES CONSEILS POUR SE BIEN PRÉPARER

➔ Préparer son projet d'orientation

Obtenir un maximum d'informations sur les métiers, les secteurs d'activités et les formations qui vous intéressent via l'ONISEP, les salons et forums et les caractéristiques des formations sur Parcoursup.

➔ Echanger au sein de son lycée et en dehors

Les professeurs principaux avec l'appui des psychologues de l'Education nationale sont là pour vous guider et conseiller. Profiter des actions construites par les établissements dans le cadre des semaines de l'orientation

➔ Préparer les éléments pour s'inscrire

Vous avez besoin de votre INE et d'une adresse mail valide et régulièrement consultée. Les parents peuvent aussi renseigner leur adresse mail pour recevoir toutes les notifications.

Il est fortement conseillé de laisser un numéro de portable pour recevoir les alertes et les notifications.

➔ Bien suivre les différentes étapes du calendrier

Le calendrier est composé de 3 étapes, il est important de bien respecter les délais indiqués pour chacune d'entre elles.

➔ S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup

Pour rester informé tout au long de la procédure.

Parcoursup est présent sur **Facebook** (@parcoursupinfo), **Twitter** (@parcoursup_info) et à compter du 15 janvier sur **Snapchat**.

LA FAQ DE PARCOURSUP

Les questions les plus fréquentes

[https://www.parcoursup.fr/index.php?
desc=questions#RUBRIQUE-0](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions#RUBRIQUE-0)

BOURSE EXCELLENCE MAJOR AEFE 1/2

• Description du Programme

Ce programme de bourses du gouvernement français, cofinancé par l'AEFE et le MAEDI, piloté par l'AEFE, vise à permettre aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français de l'étranger de suivre un enseignement supérieur de haut niveau en France. La bourse Excellence-Major est accordée pour 5 ans au maximum jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent.

• Éligibilité au programme

- Être scolarisé(e) en classe de Terminale dans un établissement d'enseignement français à l'étranger ;
- Présenter d'excellents résultats scolaires ;
- Ne pas posséder la nationalité française ;
- Désirer poursuivre ses études en France dans une formation relevant de l'enseignement supérieur d'excellence.

BOURSE EXCELLENCE MAJOR AEFE 2/2

- **Calendrier**

- ▶ **Février** Mise en ligne de la circulaire sur le site internet de l'AEFE et ouverture de la saisie en ligne des dossiers.
- ▶ **Février-mars** Constitution des dossiers et transmission à l'AEFE.
- ▶ **Avril-mi-mai** Étude des dossiers de candidatures par les membres de la commission de sélection.
- ▶ **Mi-mai** Commission de sélection.
- ▶ **Début juin** Communication des résultats aux établissements.

- **Conditions d'attribution de la bourse**

- Être retenu par la commission de sélection ;
- Obtenir la mention « **Très bien** » ou « **Bien** » au baccalauréat ;
- Avoir confirmé son inscription dans la filière annoncée dans son dossier de candidature.

Il est à noter que la bourse Excellence-Major peut être attribuée aux élèves désirant poursuivre leurs études supérieures dans un cursus français « délocalisé » à l'étranger (modalités précisées dans la circulaire des bourses Excellence-Major, en ligne sur le site de l'[AEFE](#)). La bourse Excellence-Major est alors accordée « à titre conservatoire ». L'étudiant ne pourra bénéficier de cette bourse qu'à partir du moment où il rejoindra une grande école ou une université située en France, dans un délai maximum de 3 ans.